

L'uniformité est bonne quand les conditions sont les mêmes ; mais quand elles sont différentes, il me semble raisonnable que le mode d'action soit changé. Quant à l'équité de ce principe, il me semble aussi injuste d'appliquer une règle uniforme à des cas différents que de changer de règle dans les cas qui sont les mêmes.

Rien n'est plus varié et plus inégal que la condition des différentes colonies anglaises ; elles sont exposées les unes plus, les autres moins, à l'invasion étrangère ou aux attaques des naturels du pays ; dans les unes la population est compacte, dans d'autres elle est disséminée ; dans celles-ci elle est tranquille, dans celles-là elle est toujours prête à la révolte, et dans quelques-unes elle est composée de criminels déportés dans l'intérêt de notre pays. La population des unes est anglaise, dans d'autres elle est étrangère ; dans quelques-unes elle est composée de blancs, dans d'autres la plus grande partie est nègre, et plusieurs ont une large proportion des deux races ; par-dessus tout les unes sont riches, d'autres sont pauvres ; est-il donc surprenant que des colonies d'une variété aussi infinie n'aient pas les mêmes besoins de secours militaires et les mêmes moyens de contribution ?

Nous ne sommes pas obligés, dira-t-on, d'égaliser leurs avantages et leurs désavantages. Les nations pauvres, comme les individus disgraciés de la fortune, doivent se contenter de leur sort. Cela est parfaitement vrai ; mais aussi les colonies, particulièrement les moins considérables, qui ont le plus besoin de secours, ne sont pas des nations isolées ; elles font partie d'une nation immensément riche et puissante, et elles croient avoir droit à une part de sa protection. Reste à savoir quelle doit être cette part.

Le rapport admet en termes libéraux le droit que les colonies ont de recevoir des secours pour leur défense, mais se fonde uniquement sur ce que le gouvernement impérial a le contrôle de la paix et de la guerre, et se trouve, en honneur, obligé d'empêcher que les autres ne souffrent de sa politique. Je ne puis croire que ce soit là la seule raison, et que nous devions écarter la question d'intérêt. Supposé qu'une de nos colonies vienne à nous fournir, ce que nous désirons depuis si longtemps, le coton, n'aurions-nous pas un intérêt direct à sa défense, quand même cette colonie n'aurait jamais fourni un chelin ou un soldat dans nos guerres européennes ? Il est facile de préciser cette explication : l'Australie, d'après les derniers rapports annuels, a envoyé ici des produits pour une valeur de près de quinze millions, et les exportations qu'elle a reçues de nous s'élèvent à treize millions, dont plus de onze sont représentés par des produits indigènes. Ne serait-il pas de notre intérêt de défendre des pays qui offrent un débouché si considérable à notre commerce, bier qu'ils ne puissent nous payer de retour en nous aidant et qu'ils ne contribuent pas directement à la défense de Portsmouth ou de Londres ? Si on veut prétendre que le commerce existerait malgré tout, je dirai que les exportations que l'Australie reçoit de nous, en raison de sa population, s'élèvent à près de douze louis par tête, tandis que celles que nous faisons aux États-Unis représentent à peine un louis. On trouvera les chiffres dans un tableau joint. Ces chiffres feront voir combien le commerce est plus considérable avec les pays qui font partie de l'Empire Britannique. On ne saurait soutenir non plus que cette différence soit accidentelle, car elle résulte d'un côté des tarifs défavorables, et, de l'autre, de la préférence accordée à tel ou tel marché. Cette dernière influence surtout n'est nullement à dédaigner. On devra admettre comme un fait acquis, qu'une colonie anglaise ne correspondant qu'avec l'Angleterre favorise l'écoulement des produits anglais.

Sans nous appesantir davantage sur une discussion abstraite, il sera peut-être plus utile d'examiner de plus près dans les colonies certains faits qui dépendent de leurs besoins militaires. A cet effet, on pourrait diviser les colonies comme suit :

1. Les grandes populations entièrement européennes, comme l'Amérique Britannique du Nord et l'Australie.
2. Les populations européennes considérables et prospères, mais qui se trouvent en contact avec des nations indigènes puissantes et belliqueuses, comme les colonies de la Nouvelle-Zélande et du Cap de Bonne-Espérance.
3. Un petit nombre de planteurs et de colons européens établis au milieu de grandes populations nègres, comme dans les Indes Occidentales et les colonies Orientales.
4. Quelques fonctionnaires et négociants appartenant à la race blanche et qui demeurent au milieu de nombreuses populations nègres, soumises et indépendantes, comme dans les colonies de la côte occidentale d'Afrique.

Je pense qu'il est aisé de voir, au premier coup-d'œil, combien il serait difficile d'établir une règle générale applicable à des populations si différentes. Je doute qu'aucun prin-